

# Forum Experatoo (spams)

## Par **janus2fr**, le **10/05/2023** à **16:32**

Bonjour,

Pour ceux qui interviennent aussi sur le forum Experatoo, vous avez pu constater depuis quelques temps, une attaque massive de spams (venus d'ailleurs !).

Devant l'ampleur de cette attaque, les modérateurs et administrateurs du forum ne pouvaient plus faire face pour effacer les spams.

L'équipe technique va donc intervenir pour sécuriser davantage le forum.

Nous espérons que ce forum pourra reprendre son cours normal dans peu de temps.

## Par Visiteur, le 15/05/2023 à 06:07

#### **BONJOUR**

Janus, bonjour,

Je suis allé voir et ce matin il y a effectivement quelques fils indésirables ! En tant que superviseur, ne pouvez vous pas bannir le faux membre émetteur ?

## Par janus2fr, le 15/05/2023 à 06:56

Il faut savoir que l'on ne peut plus supprimer un compte lorsque ce compte a posté plus de 50 messages. Certains comptes spammeurs postent plusieurs milliers de messages d'un coup. Pour ces comptes, seul le webmaster peut les supprimer.

Sinon, je passe mon temps à supprimer des comptes qui ont posté moins de 50 messages de spam, et il en réapparait immédiatement d'autres. La tâche est sans fin depuis quelques temps.

Par Visiteur, le 15/05/2023 à 07:28

Ok, mais à cette heure, il n'en est qu'à 16...

## Par janus2fr, le 15/05/2023 à 09:32

#### [quote]

Ok, mais à cette heure, il n'en est qu'à 16...

#### [/quote]

Comme déjà dit, depuis près d'un mois, je supprime une vingtaine de comptes par jour et il s'en recrée autant.

J'ai vu avec le webmaster que j'arrêtais de passer mon temps à cela, j'ai aussi un métier!

On attend que l'équipe technique trouve une solution...

## Par Visiteur, le 17/05/2023 à 12:11

Je viens d'en supprimer un identique ici meme. Je fais remonter à qui de droit.

#### Par youris, le 17/05/2023 à 14:00

bonjour,

il serait peut-être utile de supprimer cette clause qui interdit de supprimer un compte lorsque ce compte a posté plus de 50 messages.

dans certains forums, il est possible d'exclure la personne qui ne respecte pas les CGU.

cela éviterait sans doute des échanges mots doux non juridiques entre intervenants

**Salutations** 

#### Par Visiteur, le 17/05/2023 à 15:03

Bonjour,

Exclure un membre correspond à supprimer un compte ouvert sous un certain pseudo.

Il est très facile d'en rouvrir un juste après sous un autre pseudo.

Il faut des dispositifs un peu plus fins pour éviter la réinscription d'une personne déjà bannie (D'ailleurs ce sujet pose actuellement une colle à certains zéros sociaux ...)

## Par janus2fr, le 17/05/2023 à 15:38

## [quote]

il serait peut-être utile de supprimer cette clause qui interdit de supprimer un compte lorsque ce compte a posté plus de 50 messages.

[/quote]

C'est dans les tuyaux, mais il parait que c'est une grosse modif...

#### Par Chaber, le 17/05/2023 à 18:05

bonjour

personnellement j'ai effectué de nombreuses suppressions mais il faut reconnaître que la procédure est lourde: ouvrir le sujet, le dérouler pour arriver àl fin du texte, cliquer sur modifier, puis sur supprimer, puis sur confimer pour revenir à la liste des questions

Il serait déjà utile de prévoir comme sur forum-juridique.net une possibilité de suppresiion liée à la question

Par Marck.ESP, le 17/05/2023 à 18:18

Ou comme ici, bannissement du nouveau membre

#### Par janus2fr, le 17/05/2023 à 18:23

Bonjour,

Sur Experatoo, il est tout à fait possible de supprimer un compte, du moins pour les administrateurs comme moi, c'est peut-être impossible pour les modérateurs ? En supprimant le compte, on supprime tous les messages postés par ce compte. Mais pour l'instant, il y a cette limite des 50 messages. Par exemple je viens d'aller jeter un oeil et un compte vient de poster plus de 100 messages, je ne peux donc pas le supprimer, seul le webmaster peut le faire...

[quote]

Ou comme ici, bannissement du nouveau membre

#### [/quote]

Ce qui ne l'empêche pas de recréer aussitôt un nouveau compte. Sur l'ancien NetIris, on pouvait bannir une adresse IP, c'était déjà mieux, mais avec les VPN généralisés aujourd'hui, cela n'aurait aucun effet...

#### Par Marck.ESP, le 17/05/2023 à 19:02

L'individu en est à + de 130, donc c'est foutu maintenant.

Petite consolation, ce nombre rend évident qu'il s'agit d'une arnaque, il faudrait être très candide pour se faire avoir et d'autre part, sa fréquentation n'est pas très importante.

## Par Chaber, le 18/05/2023 à 18:14

#### [quote]

Sur Experatoo, il est tout à fait possible de supprimer un compte, du moins pour les administrateurs comme moi, c'est peut-être impossible pour les modérateurs ? En

#### [/quote]

Je ne parlais pas de suppprime le compte mais les messages

#### Par janus2fr, le 18/05/2023 à 18:18

## [quote]

Je ne parlais pas de suppprime le compte mais les messages

#### [/quote]

Alors je ne comprends pas le problème...

#### Par Chaber, le 18/05/2023 à 18:29

[quote]

#### [quote]

Sur Experatoo, il est tout à fait possible de supprimer un compte, du moins pour les administrateurs comme moi, c'est peut-être impossible pour les modérateurs ? En[/quote] [/quote]

Sur forum-juridique.net il esr fait mention SUPP pour les messages. Pourquoi ne pas faire de même dans un premier temps

Il serait bon de faire de même sur légavox

# Par janus2fr, le 18/05/2023 à 18:42

## [quote]

Sur forum-juridique.net il esr fait mention SUPP pour les messages.

## [/quote]

Ce que, justement, je trouve dangereux. Il est un peu trop facile de supprimer un message, cela m'est arrivé une fois, en voulant cliquer pour lire le message, j'ai appuyé sur "Suppr" avec mon gros doigt sur le téléphone.

Au minimum, il faudrait une demande de validation...

## Par Visiteur, le 24/05/2023 à 09:01

Et malheureusement, c'est aujourd'hui ce site qui fait l'objet de la même attaque ! Signalement à Mark esp et ADMIN.

Par Visiteur, le 24/05/2023 à 18:56

Beau nettoyage, merci mark